

Téléphone : 02 54 80 94 13

Télécopie : 02 54 80 89 96

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 03 AVRIL 2013**

L'An deux mil treize, le trois avril, à 19 H 00, le Conseil Municipal de la Commune s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur RONCIER Jean, Maire

Etaient présents : Mrs RONCIER J, ROULLEAU O, FUSIL J.P., BIARD JP, BESSE T, THUILLIER J Cl., NERACOU LIS F,  
Mmes GLOANEC-MAURIN K et PERAL Ch.

Les membres présents formant la totalité des membres en exercice, Monsieur Thierry BESSÉ a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 26 Mars 2013

Nb de membres en exercice : 09      Nb de membres présents : 09 - Nb de votants : 09      POUR : 09      CONTRE : 0

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012**

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2012 qui se résumant ainsi :

Section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement 2012 s'élèvent au total à 347 359,78 €, les dépenses de fonctionnement 2012 étant de 237 497,08 €, il ressort un excédent de clôture de 109 862,70 €.

Section d'investissement

Les recettes s'élèvent à 108 578,17 € et les dépenses à 139 565,27 €, avec un reste à réaliser en dépenses de 10 000 € et en recettes de 7 800 €, soit un besoin de financement d'investissement de 33 187,10 €

**AFFECTATION DU RESULTAT 2012**

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2012 comme suit :

\* 61 000 € au C/1068 de la section d'investissement pour couvrir le besoin de financement 2012 et les travaux 2013.

\* 48 862,70 € en report à la section de fonctionnement du B.P. 2013.

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013**

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le budget primitif 2013 comme suit :

Section de fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 318 193 €

Section d'investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 344 596 €.

**IMPOSITION DIRECTE LOCALE**

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,*

➤ DECIDE de reconduire les taux d'imposition directe locale 2012 pour l'année 2013 comme suit :

- Taxe d'habitation : 14,11 % soit un produit de 35 995 €

- Taxe foncier bâti : 22,24 % soit un produit de 35 695 €

- Taxe foncière non bâti : 52,49 % soit un produit de 31 127 €

soit un produit fiscal attendu global de 102 817 € pour l'année 2013.

## **SERVICE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE (AEP)**

### Approbation du compte de gestion et du compte administratif d'AEP 2012

Section d'exploitation, les dépenses réalisées sont de 22 958,23 € et les recettes s'élèvent à 67 634,06 € soit un excédent d'exploitation de 44 675,83 €

Section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 6 342€ et les recettes à 108 160,36 € soit un excédent d'investissement de 101 818,23 €.

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de clôture 2012 comme suit :

\* 17 000 € au C/1068 du B.P. 2013

\* le solde disponible soit 27 675,83 € est affecté à l'excédent d'exploitation reporté du budget primitif 2013.

\* L'excédent d'investissement 2012 de 101 818,23 € est affecté à la section d'investissement du B.P. 2013.

### Vote du budget primitif d'AEP 2013

Section d'exploitation, les recettes et les dépenses s'équilibrent à la somme de **64 935 €**.

Section d'investissement, les recettes et les dépenses s'équilibrent à la somme de **136 597 €**.

## **SERVICE ASSAINISSEMENT**

### Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2012

Section d'exploitation, les dépenses réalisées sont de 14 458,33 € et les recettes s'élèvent à 73 646,27 € soit un excédent d'exploitation de 59 187,94 €

Section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 190 427,99 € et les recettes à 192 966,90 €, soit un excédent d'investissement de 2 538,91 €.

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat 2012 comme suit :

\* 10 000 € au C/1068 pour financer les travaux d'investissement ;

\* le solde disponible soit 49 187,94 € est affecté à l'excédent d'exploitation reporté du budget primitif 2013.

\* L'excédent d'investissement 2012 de 2 538,91 € est affecté à la section d'investissement du B.P. 2013.

### Vote du budget primitif Assainissement 2013

Section d'exploitation, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 69 546 €.

Section d'investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 41 667 €.

## **BUDGET SPECIFIQUE LOTISSEMENT DES GRENOUILLETES**

### Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2012

Section d'exploitation, aucune dépense et recette n'a été enregistrée en 2012.

Section d'investissement, aucune dépense et recette n'a été enregistrée en 2012.

### Vote du budget primitif lotissement 2013

Section d'exploitation, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 65 778,54 €.

Section d'investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 74 978,54€.

## **CREATION ET SUPPRESSION POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il expose qu'il serait intéressant de recruter deux adjoints techniques à temps non - complet pour les besoins du service. Les agents seraient recrutés respectivement à raison de 17,5/35<sup>ème</sup>, ce qui permettrait de disposer d'un agent en permanence pendant les périodes de congés annuels ou maladie.

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,*

- DECIDE la création de deux emplois d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet – filière technique - soit 17,5/35<sup>ème</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2013,

- DECIDE la suppression de l'emploi d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet – filière technique – soit 19/35<sup>ème</sup>, créé par délibération du 30 Mars 2011 ;
- DECIDE le maintien de l'emploi d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- CHARGE Monsieur Le Maire de modifier ainsi le tableau des emplois.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### Atelier 8 rue des Templiers:

Accord pour changer le module de chauffage en dysfonctionnement situé dans l'atelier 8 rue des Templiers et occupé actuellement par IN BATI.

### Fleurissement

Le Conseil Municipal donne son accord pour que le massif de fleurs situé à l'entrée du village bordant le parc du château soit entretenu par les employés communaux suite à une demande des membres du Syndicat d'Initiative n'étant plus en mesure d'assurer son entretien.

### Boulangerie

Information sur un projet de reprise éventuelle de la boulangerie. Mme Karine GLOANEC-MAURIN se charge d'informer de ce projet le Président du Syndicat de la Boulangerie de Loir et Cher et autres organismes pour suivre ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

La séance est levée à 22 heures.

Le Maire,  
J. RONCIER.